

## **SEANCE DU 29 AVRIL 2013**

L'an deux mil treize, le vingt-neuf Avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 22 Avril 2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 14            Présents : 12            Votants : 14

Présents :    Didier THIEBAUT – Maire  
                 Jean-Luc GALLEY - Jean-Philippe LOUIS - Elodie VIREY, Adjoint.  
                 Monique ROUSSIAU - Bruno FAVIER - Eddy BERNARDI - Régis MONNIER -  
                 François TARTARY- Françoise FEY L'HERISSON - Yann PROPHETE-  
                 Karine RODRIGUEZ

Absents excusés : Bernard VETTRAINO pouvoir à Jean-Philippe LOUIS  
                         Michel BERGER - Pouvoir à Elodie VIREY

Mme Françoise FEY L'HERISSON a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et après appel nominal, il a été procédé en conformité à l'article L.1221-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal.

Mme Françoise FEY L'HERISSON a été élue secrétaire de séance pour remplir cette fonction.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté, l'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

## **ORDRE DU JOUR**

### **I. TRAVAUX VOIRIE – ATTRIBUTION DE MARCHE**

- Attribution de marché :

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres faite par le Bureau d'étude BRUGGER-VIARDOT suite à la réunion d'ouverture des plis relative aux travaux d'aménagement de la rue des Perrières, rue de la Vieille Halle, rue de Viviers RD n°38, rue de Ville Sur Arce RD n°104, rue Collin Monsieur, rue de la Poste, rue de la Croix Malot et rue de Derrière l'Eglise, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

RETIENT l'Entreprise POIRIER pour un montant de 392 587.24 € TTC  
DIT que les crédits ont été prévus au budget primitif 2013

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

- Demande de subvention exceptionnelle d'Etat :

M. le Maire expose à l'assemblée le projet de Travaux d'aménagement de la rue des Perrières, rue de la Vieille Halle, rue de Viviers RD n°38, rue de Ville Sur Arce RD n°104, rue Collin Monsieur, rue de la Poste, rue de la Croix Malot et rue de Derrière l'Eglise présenté par le Cabinet d'Etude Brugger-Viardot

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** des présents et représentés,

**ACCEPTE** l'estimation du Cabinet d'Etude Brugger-Viardot d'un montant de 328.250.20 € HT

**ADOpte** le projet et son financement.

**DIT** que les crédits de ce projet sont inscrits au Budget Primitif 2013

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer une demande au titre de la réserve parlementaire de Monsieur DHUICQ, Député de l'Aube

**AUTORISE** Monsieur le Maire à percevoir les fonds alloués.

**DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de l'aide sollicitée

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

## **II.COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS.**

- Fleurissement :

Suite à la réunion de la Commission Fleurissement, il est décidé de retenir trois coloris de fleurs : orange – rouge et jaune. Celles-ci seront commandées auprès du Ravet Fleuri. La réception des fleurs se fera le Mercredi 15 Mai et les plantations les 16 et 17 Mai.

Une commande groupée pour les habitants du village est organisée.

Il est envisagé l'achat d'un petit motoculteur. Des devis ont été demandés.

- Assainissement :

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT D'ESSEY/LOCHES/LANDREVILLE – Réunion du 10 Avril 2013**

#### **A) BILAN FINANCIER DE L'EXERCICE 2012**

- En section d'Exploitation, **le déficit** est de 269 817 €. Compte tenu de l'excédent de l'année 2011, il ressort **un excédent** de 272 014 €.
- En section d'Investissement, **l'excédent** est de 282 443 €. Compte tenu du déficit de l'année 2011, il ressort **un déficit** de 90 195 €.

En tenant compte des restes à réaliser en section d'Investissement à reporter en 2012 (mandats à émettre pour les dépenses et titres à émettre pour les recettes), nous obtenons un résultat global **excédentaire** de 191 277 €.

#### **B) EXAMEN DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2013**

- En section d'Exploitation (en incluant le résultat de l'année antérieure), prévision **d'un excédent** de 233 208 €.
- En section d'Investissement (en incluant le résultat des années antérieures ainsi que les restes à réaliser en 2013), prévision **d'un équilibre** entre les dépenses et les recettes à 601 851 €.

Le résultat total cumulé du budget primitif 2013 serait donc **excédentaire** de 233 208 €.

### **C) TRAVAUX EN LIAISON AVEC LE SYNDICAT D'AEP DE LOCHES-LANDREVILLE**

Suite aux travaux d'assainissement dans la Rue du Général De Gaulle à LOCHES-sur-OURCE, une nouvelle conduite en PEHD 110/125 a été mise en place.

Le Syndicat d'assainissement participait financièrement à ces travaux.

La part financière du Syndicat d'assainissement s'est avérée inférieure à l'estimation initiale (gain de 31 000 € T.T.C).

### **D) TARIF DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

Baisse de la consommation constatée en 2012 : 74 920 m<sup>3</sup> pour 80 000 m<sup>3</sup> en 2011.

Pour couvrir les frais financiers principalement dus aux travaux sur le réseau et les frais d'entretien et de fonctionnement de la station de traitement, la redevance assainissement sera la suivante :

- **Abonnement : 100,45 €** (du 01/01/2014 au 31/12/2014) au lieu de 98 €
- **Consommation : 1,25 €/m<sup>3</sup>** sur consommation d'eau du 01/07/2013 au 30/06/2014) au lieu de 1,22 €/m<sup>3</sup>.  
Soit une augmentation globale de 2, 5 %.
- **Redevance à l'agence de l'eau : 0,30 €/m<sup>3</sup>** inchangée.

### **E) COTES IRRECOUVRABLES**

Pour la période 2009-2011 le montant des cotes irrécouvrables pour cause d'insolvabilité s'élève à 826 €.

#### **S.I.A.E.P. :**

Réunion du 10 Avril 2013 :

- o Présentation d'une analyse sur le rendement de réseaux s'élevant à 65.3 %
- o Remplacement de branchements plomb dans le périmètre des rues enfouies sur Landreville. Recours à l'emprunt pour financement
- o Tarification 2013-2014 : abonnement 87.31 € - consommation 1.69 €/m<sup>3</sup>

#### **Voirie Rurale :**

##### Travaux entretien chemins :

Après avoir pris connaissance de plusieurs devis, le Conseil Municipal retient l'Entreprise DOSSOT pour la réalisation de travaux sur les chemins suivants :

- Dérasement Chemin du Fragne
- Empierrement Chemin de Chachigne
- Chevêtrée
- Accès à la décharge
- La Canne
- Pour Beauvêpine, seuls les trous seront bouchés

Un affichage sera fait afin d'informer la population de la possibilité d'acquérir des remblais moyennant participation.

##### Commission Voirie Rurale :

M. le Maire donne lecture du courrier de Bernard VETTRAINO informant qu'il se retire de la Commission Voirie Rurale.

### III. INFORMATIONS DIVERSES

#### - Cession de bail :

M. le Maire donne lecture d'un courrier de Me DE VREESE souhaitant que le bail de M. et Mme Bernard VETTRAINO soit cédé pour le temps restant à courir à Jean Roch et Stéphanie VETTRAINO. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et un courrier en ce sens sera envoyé au Notaire

#### - Composition du Conseil Communautaire de la CCAO à compter de mars 2014

Vu la loi n°2012-1561 en date du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes

Vu l'article L5211-6-1 modifié du code général des collectivités territoriales

Vu le courrier en date du 26 avril 2013 relatif à la composition du Conseil Communautaire de la CCAO de Madame la Présidente de la CCAO

Le Maire rappelle qu'à l'issue du renouvellement général des conseillers municipaux, en mars 2014, la CCAO sera dotée d'une nouvelle assemblée délibérante dont la composition doit être définie en fonction des modalités fixées par l'article L5211-6-1 du CGCT.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la répartition suivante, pour les conseillers communautaires qui siégeront au Conseil Communautaire de la CCAO :

- + de 500 habitants : 3 conseillers communautaires
- De 225 à 499 habitants : 2 conseillers communautaires
- De 1 à 224 habitants : 1 conseiller communautaire et 1 suppléant

Ainsi la CCAO sera représentée de la manière suivante :

<b>Nom de la commune</b>	<b>Population 2013</b>	<b>Nombre de conseillers communautaires</b>
ESSOYES	711	3
<b>LANDREVILLE</b>	<b>538</b>	<b>3</b>
LOCHES S OURCE	370	2
VITRY LE CROISE	256	2
VILLE SUR ARCE	248	2
CUNFIN	211	1
CHERVEY	184	1
FONTETTE	183	1
BUXIERES SUR ARCE	157	1
EGUILLY SOUS BOIS	131	1
NOE LES MALLETS	116	1
VERPILLIERES S OURCE	115	1
VIVIERS SUR ARTAUT	111	1
SAINT USAGE	87	1
BERTIGNOLLES	67	1
CHACENAY	62	1

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, **par 14 voix POUR ACCEPTE** la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la CCAO, ci-dessus explicitée, à compter de mars 2014.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

- Décision modificative budgétaire :

Le Conseil Municipal décide l'ouverture de crédits supplémentaires pour le solde des honoraires de l'Architecte pour les travaux de la réhabilitation de la Maison Meya.

- Prise en charge ou remboursement des frais de restauration et formations personnel communal, emplois d'avenir ou emplois aidés.

Considérant les diverses formations demandées à l'ensemble du personnel communal, emplois d'avenir ou emplois aidés, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

**DECIDE** que les frais de formation et de restauration afférents à toutes les formations effectuées par le personnel communal, emplois d'avenir ou emplois aidés soient pris en charge par la Commune ou remboursés aux intéressés en cas d'avance faites par ceux-ci.

**DIT** que les crédits sont prévus au budget.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

- Don Syndicat Local des Vignerons pour le fleurissement :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

**ACCEPTE** le don de 350 € du Syndicat des Vignerons de Landreville pour participation au fleurissement de la Commune.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

- Renouvellement du personnel pour la cantine et la garderie scolaire – CUI – et Emploi d'Avenir.

Monsieur le Maire rappelle aux Membres présents que par délibération du 11 Juillet 2012, le Conseil Municipal avait recruté deux emplois aidés CUI pour les services de la cantine et garderie scolaire, pour une durée de 9 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Après avoir pris contact avec Pôle Emploi et la Mission Locale de Bar-sur-Seine, il a été proposé deux possibilités de renouvellement des deux contrats, soit :

- Agent cantine scolaire : renouvellement du contrat CUI à raison de 20 h semaine pour six mois renouvelables à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2013.

- Agent garderie scolaire : transformation du contrat CUI en Contrat Emploi d'Avenir à raison de 35 h semaine pour une durée de 27 mois à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2013.

Considérant que ces deux personnes donnent satisfaction, Monsieur le Maire propose à l'assemblée que ces deux contrats soient renouvelés dans les termes ci-dessus évoqués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR et une ABSTENTION

**DECIDE** d'adopter la proposition de Monsieur le Maire

**ACCEPTE**

- le renouvellement du contrat CUI de l'agent de la cantine scolaire à raison de 20 h semaine pour une durée de six mois renouvelables à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2013.

- la transformation du contrat CUI de l'agent de la garderie scolaire en création d'un Contrat Emploi d'Avenir à raison de 35 h semaine pour une durée de 27 mois à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2013.

**DIT** que les crédits seront prévus au budget

**CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire à établir les contrats et conventions correspondants et signer tous documents nécessaires à ces renouvellements.

- Acquisition matériel :

Divers devis ont été demandés pour l'acquisition de matériel divers pour le service technique.

- Subvention exceptionnelle :

Le Conseil Municipal par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION

**DECIDE** de voter une subvention exceptionnelle de **2088 €** aux Sapeurs-Pompiers de Landreville

**DIT** que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2013.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

- ASPB :

M. le Maire donne lecture du courrier de remerciements pour la subvention allouée de l'ASPB.

- Maisons Derrière l'Eglise :

M. le Maire informe les Membres présents que le rendez-vous avec l'Architecte des Bâtiments de France du 26 Avril a été reporté au 27 Mai 2013.

- Diagnostic QualitConsult :

M. le Maire donne le compte-rendu de la visite et du diagnostic établi par le Bureau d'Etudes QualitConsult concernant l'accessibilité des biens communaux qui s'élève à 1.154.000 € TTC.

- Cérémonie du 08 Mai :

Rassemblement à 11 h 00 – Place de la Mairie, suivi de la Cérémonie et d'un vin d'honneur à la Maison des Associations.

- Commission des Fêtes :

Une réunion est prévue le lundi 13 Mai à 18 h 30 afin d'organiser les festivités des 13 et 14 Juillet.

- CCAS :

M. le Maire informe que les Membres du CCAS ont décidé d'organiser le repas annuel des Anciens au Cabaret Spectacle La Calèche.

#### **IV. QUESTIONS DIVERSES**

**1) M. Yann PROPHETE**

- souhaiterait modifier la dénomination de la « Maison Meya ». M. le Maire demande à chacun d'y réfléchir et informe qu'un des riverain, M. PATOUR, participe aux travaux à hauteur de 2800 €.
- demande si l'Association Quai des Arts a son siège à Landreville pour une éventuelle subvention communale.
- évoque le stationnement abusif dans les rues

**2) M. François TARTARY** souhaite que Benjamin LUNEAU du CDHU soit recontacté afin de faire avancer le dossier PLU.

**3) Régis MONNIER**

- demande à ce que des sanctions soient prises pour les voitures stationnées et gênant le passage de la balayeuse, malgré les avis de la Mairie.

- souhaite que la Société BRM soit recontactée pour qu'un balayage plus approfondi soit réalisé notamment au niveau des trottoirs.

**4) Jean-Philippe LOUIS** souhaite qu'un arrêté soit pris pour le stationnement de longue durée sur la Place Aristide Estienne

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h 40.

La prochaine réunion est fixée au 05 Juin prochain à 18 h 30.